
La nouvelle planification de l'éolien en mer

Nicolas Boillet*¹

¹Université de Bretagne Occidentale - UFR Droit et sciences économiques – Université de Brest, UMR
AMURE 6308 – France

Résumé

L'intervention vise à examiner les évolutions introduites par la loi ENR du 10 mars 2023 qui renouvelle l'approche quant à la planification maritime de l'éolien en mer, avec un focus particulier sur l'éolien flottant.

*Intervenant